

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-490/PR/MET portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Laboratoire Central du Bâtiment et de l'Equipement.

n° 2016-490/PR/MET

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

Date de publication
19 juillet 2016

Numéro JO
n° 14 du 31/07/2016

Date du numéro
31 juillet 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°74/AN/14/7ème L portant organisation du Ministère de l'Equipement et des Transports

VU La Loi n°12/AN/98/4ème L portant réforme des Sociétés d'Etat, des Sociétés d'Economie Mixte et des Etablissements à caractère Industriel et Commercial

VU Le Décret n°2001-0211/PR/PM relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

VU le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU le Décret n°2016-148/PRE fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2015-218/PR/MET du 23 juillet 2015 portant statut du Laboratoire Central du Bâtiment et de l'Equipement

SUR Proposition du Ministre de l'Equipement et des Transports

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 Novembre 2015.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Les membres du Conseil d'Administration du Laboratoire Central du Bâtiment et d'Equipement (LCBE) est fixée comme suit

- Représentante de la Présidence de la République : Mme SABIRA MOHAMED ALEO, Juriste
- Représentant de la Primature : Mr HASSAN MOHAMED KAMIL, Conseiller technique
-

Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances : Mr AHMED DJAMA ELMI, Directeur de l'audit et du portefeuille

- Représentant du Ministère du Budget : Mr ABDILLAHI GUEDI ILTIREH, Conseiller Technique
- Représentant du Ministère Délégué Chargé du Commerce : Mr MOUHARAM FOUAD ABDALLAH, Directeur du Commerce Intérieur et de la Protection du Consommateur P.I
- Représentant du Ministère de l'Equipe ment des Transports : Mr SAID NOUH HASSAN, Secrétaire Général du Ministère de l'Equipe ment et des Transports
- Représentante du Ministère de l'Energie, chargé des Ressources Naturelles : Mme SAIDA OMAR ABDILLAHI, Directrice de l'Agence Djiboutienne de Maitrise d'Energie
- Représentant du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement : Mr HABIB IBRAHIM MOHAMED, Directeur de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : Docteur MOHAMED AHMED DAOUD, Chef du laboratoire de géologie à l'institut des sciences de la terre
- Représentant de la Chambre de Commerce de Djibouti : Mr SOULEIMAN BARKAT ABDILLAHI, 2ème Secrétaire de la Chambre de Commerce de Djibouti.

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH